

Alain Juppé l'a confirmé lui-même

Sida : le tirage au sort aux oubliettes

Les laboratoires vont délivrer suffisamment de molécules nécessaires à la trithérapie.

Le gouvernement est remonté au créneau hier en la personne de son chef, pour rassurer les malades du sida en affirmant que la France « disposait dès aujourd'hui des quantités de traitements suffisants pour satisfaire les prescriptions » d'antiprotéases, ces nouvelles molécules prometteuses. Le ministère de la Santé a apporté une série de précisions sur la situation.

Les laboratoires, en particulier les deux américains, après avoir laissé croire à une possible pénurie en France, ont en effet proposé de quoi traiter rapidement plusieurs milliers de patients. Un rebondissement annoncé par les associations de lutte contre le sida. Alain Juppé, qui avait refusé l'idée d'un tirage au sort des malades, a ainsi confirmé hier devant l'Assemblée nationale que « toutes les prescriptions de trithérapie » avec antiprotéases émanant des centres hospitaliers prenant en charge des sidéens seraient honorées.

Les trois laboratoires concernés, les américains Abbott et Merck et le suisse Roche, « sont en mesure de satisfaire » ces prescriptions, a

souligné le secrétaire d'État à la Santé, Hervé Gaymard. Ainsi, précise le ministère, « le ritonavir d'Abbott est délivré sur la base d'une ATU nominative » (autorisation d'utilisation temporaire accordée malade par malade). « Toutes les demandes actuelles, nominatives » de ritonavir « sont instruites et délivrées le jour même par l'Agence du médicament », affirme le ministère de la Santé. « Pour l'avenir, le laboratoire confirme son engagement minimal de fournir le traitement pour 4 500 patients pour mars-avril et plus de 15 000 dès juillet-août ».

« Dès maintenant, toutes les prescriptions concernant les malades en situation d'impasse thérapeutique sont satisfaites », souligne le secrétaire d'État qui, à l'instar du premier ministre, « rappelle toutefois à la prudence » sur ces nouveaux traitements. Leurs « résultats ne pourront être appréciés qu'à l'issue de la période d'essais cliniques ». Le ministère de la Santé n'était pas hier en mesure de donner une évaluation du coût pour les hôpitaux de ces traitements, encore en cours de discussion.